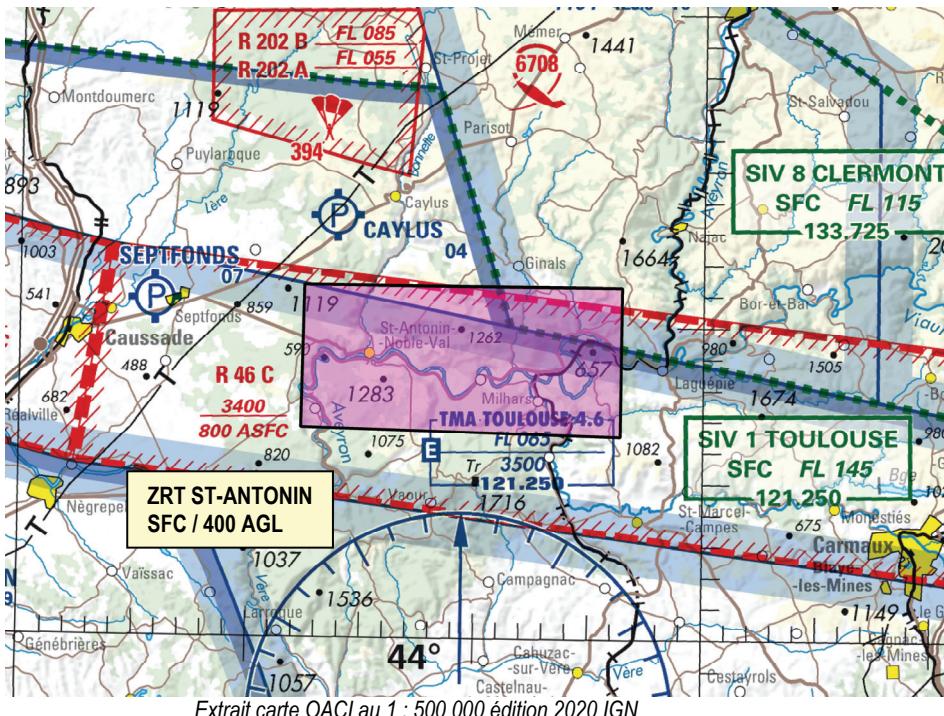


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) ST ANTONIN en région sud-ouest

En vigueur : Du lundi 15 mars au vendredi 26 mars 2021

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Caylus P, Septfonds P



ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord en grande elongation pour inspection de lignes électriques moyenne tension.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT ST-ANTONIN activable du
15 au 26 mars 2021 :
Lundi au vendredi : 0730-1730

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Toulouse INFO : 121.250 MHz
Clermont INFO : 133.725 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec le responsable d'activité.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales

44°11'16.00" N, 001°42'25.00" E
 44°11'16.00" N, 001°56'24.00" E
 44°06'29.00" N, 001°56'23.00" E
 44°06'43.00" N, 001°42'20.00" E
 44°11'16.00" N, 001°42'25.00" E

Limites verticales

SFC / 400 FT AGL

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'activité :

Exploitant
Tél : 05 62 59 85 35

Pendant l'activité :

Responsable d'activité (télépilote)
Tél : 06 32 09 54 36